

**Séance du Conseil général du 8 décembre 2014
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidente : Mme Marianne Guillaume, Présidente du Conseil général
Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal
Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

1. Appel

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : je souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux et aux représentants des médias. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, je procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 20 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir que je déclare donc ouverte et valable.

Monsieur Xhevdet Krasniqi est absent.

Monsieur Johnny Combremont, Conseiller communal, est excusé.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 41 du 12 novembre 2014
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 novembre 2014
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et préavisier le projet de règlement d'organisation du Syndicat des communes des Franches-Montagnes
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
6. Budget 2015
 - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
 - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2015
 - c) Donner connaissance du budget des investissements 2015
7. Discuter et approuver le cahier des charges de la Commission d'urbanisme
8. a) Election du Président du Conseil général
b) Election du premier vice-président du Conseil général
c) Election du second vice-président du Conseil général
d) Election de deux scrutateurs

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 novembre 2014

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : personne ne désirant s'exprimer, je considère le procès-verbal comme accepté tacitement et je remercie chaleureusement son auteure pour toutes ses précisions.

3. Communications

Conseil communal

Monsieur le Maire, Michäel Clémence :

Hôtel quatre étoiles Les Murs : en date du 23 janvier 2015, la cour administrative du Tribunal cantonal a convoqué une audience d'instruction et une visite des lieux avec les recourants, soit le WWF Suisse et Pro Natura, ainsi que le Service du développement territorial du Canton.

Syndicat de chemins Les Bois 2 : suite à l'appel au secours par tous-ménages d'un citoyen qui fait part de son mécontentement au niveau de son chemin d'accès à son habitation, il faut savoir que le tronçon de route depuis la ferme anciennement Lischer aux habitations de Clairbief a été considéré par les représentants des offices fédéraux et cantonaux comme chemin d'exploitation. C'est-à-dire que la mise en dur de ce chemin n'est pas subventionnable par ces deux offices. Mais, par contre, la remise en état en version gravelée est subventionnée par la Confédération à hauteur de 35 %, par le Canton à hauteur de 30 % et 15 % par la Commune. Petite précision quand même : 15 %, c'est juste le double du minimum légal que le Conseil général a accepté de subventionner, sur proposition du Conseil communal. Je rappelle que ce chemin est bien sur le territoire de la Deuxième Section.

Poste d'apprentie à l'administration communale : le Conseil communal a nommé Madame Ketne Mayala du Noirmont comme apprentie au sein de l'administration communale. Nous lui souhaitons plein de succès pour sa formation qui débutera en août 2015.

4. Questions orales

1) Madame Charline Cattin : Monsieur le Maire a répondu à ma question.

2) Monsieur Cyril Jeanbourquin : Monsieur le Maire a partiellement répondu à ma question. J'aimerais quand même savoir si, au Registre foncier, ce chemin appartient à Monsieur Joliat, à la Commune ou à la Deuxième Section.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : ce chemin est sur le territoire de la Deuxième Section.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : alors, pour quelle raison la Deuxième Section ne le prend pas dans le Syndicat des chemins pour toucher des subventions comme pour mon chemin ? C'est quand même énorme la subvention qu'ils pourraient toucher. Si ce chemin n'appartient pas à Monsieur Joliat, alors c'est à la Deuxième Section de l'entretenir, ce n'est pas à la Commune.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : je suis Maire de la Commune et pas Président de la Deuxième Section.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : est-ce que vous vous êtes déjà rencontrés pour trouver un arrangement pour régler ce chemin ? Pour Monsieur Joliat, ça sera invivable par la suite.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : c'est clair que maintenant, nous réalisons la première phase des travaux en bas du village. La deuxième phase comprendra très

certainement ce chemin entre autres. Là, il est bien clair que les discussions vont reprendre, puisqu'il y en a déjà eues. C'est le Syndicat des chemins 2 qui est maître de l'ouvrage. Il va entamer des discussions, mais à un moment donné, il faut aussi avoir une ligne de conduite et que ça soit pour tout le monde la même chose. Des discussions, il y en aura, maintenant, je ne sais pas si ça va satisfaire tout le monde.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je vous remercie de votre réponse ; je suis satisfait.

3) Monsieur Jacky Epitoux : selon l'entretien téléphonique que j'ai eu aujourd'hui avec Monsieur Gabriel Bilat, non pas mon collègue de droite, mais le responsable du Syndicat des chemins, Monsieur Joliat ne peut pas bénéficier de subventions comme les agriculteurs, par le simple fait que ce n'est pas considéré comme domaine agricole. Ma question est de savoir, si Monsieur Philippe Joliat décide de goudronner ce chemin, à quoi il aura droit comme subvention. Monsieur le Maire a parlé des subventions pour un chemin caillouteux.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : en dur, il n'y a aucune subvention. Après, si le Conseil général veut faire un geste, c'est possible. Mais je vous rappelle qu'il faut faire très attention d'avoir une limite parce qu'après il pourra aussi y avoir d'autres chemins qui seront aussi concernés. Si on dit oui à quelqu'un, il ne faudra pas dire non à quelqu'un d'autre.

Monsieur Jacky Epitoux : je suis satisfait de la réponse donnée.

Monsieur Germain Jobin : étant membre du Syndicat de chemins 2, je voudrais juste ajouter que c'est comme Monsieur le Maire a dit, ce chemin n'est pas subventionné s'il est goudronné. C'est une décision de l'Office fédéral d'agriculture parce qu'il n'y a pas de ferme au bout. S'il n'est pas subventionné par la Confédération, le Canton n'entre pas en ligne de compte. Ces pourcentages sont attribués pour autant que le chemin ne soit pas goudronné. Il y a le même cas chez Monsieur Froidevaux.

4) Monsieur Jacques Boni : j'ai une question concernant l'éclairage de la nouvelle route de contournement. Quand est-ce que l'on posera les quelques dix réverbères manquants entre le rond-point et l'usine Zürcher, ceci par souci de sécurité ?

Monsieur Christophe Baume : pour vous dire franchement : jamais. Ça a été décidé par le Conseil communal lors de la création de ce quartier. On a décidé de ne pas éclairer cette route de contournement car, lors de la mise à l'enquête, il y a eu des oppositions concernant la pollution lumineuse. Ce tronçon ne sera donc jamais éclairé. Lors d'une future éventuelle faisabilité de l'éclairage et pour ne pas devoir recreuser la route, on a fait poser les socles. Je vous rappelle quand même qu'antérieurement, il y a eu des demandes pour éteindre les lampes, par exemple au cimetière et dans d'autres secteurs. Je suis donc un peu surpris d'entendre qu'on veuille éclairer une portion de chemin en pleine nature.

Monsieur Jacques Boni : quand on prend ce chemin la nuit, on a une portion éclairée, un trou noir, une portion éclairée, un trou noir, etc. Là, c'est une question de sécurité. Ce n'est pas comme au cimetière où c'est une question d'économie d'énergie. Les oppositions, elles étaient formelles ? Elles étaient comment ?

Monsieur Christophe Baume : elles ont dû être discutées, sinon on avait des oppositions à la création de ce lotissement.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : on n'est pas dans un sujet relatif à une discussion, on est dans les questions orales.

5) Monsieur Jacques Boni : il était prévu un espace vert dans chacun des deux nouveaux lotissements d'habitations. Fr. 10'000.00 ont été budgétisés pour leur création. Serait-il

opportun d'ouvrir un concours d'idées pour que les citoyens des Bois puissent faire des propositions d'aménagement ?

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : effectivement, on doit encore aménager les deux zones vertes. On voulait faire ça cet automne, mais on ne va pas y arriver, ça sera reporté au printemps prochain. S'il faut faire un concours, on le fera. On l'avait fait pour le baptême des rues du village et on avait eu beaucoup de mal à obtenir des réponses. Je doute que l'idée soit bonne au vu de ce qui va nous venir en retour. Mais, si c'est un vœu, on peut le faire. Je laisserai le choix au Conseil communal de lancer l'affaire. Je ne vais pas prendre une décision ce soir, mais je suis très sceptique quant au résultat.

Monsieur Jacques Boni : ça joue.

5. a) Discuter et préavisier le projet de règlement d'organisation du Syndicat des communes des Franches-Montagnes

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

a) Discuter et préavisier le projet de règlement d'organisation du Syndicat des communes des Franches-Montagnes

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : afin de simplifier le fonctionnement de l'Association des Maires des Franches-Montagnes et du Syndicat de gestion des biens des communes des Franches-Montagnes, il vous est proposé ce soir de préavisier sur le nouveau règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes des Franches-Montagnes. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : voici plusieurs mois que le comité de l'Association des Maires des Franches-Montagnes planche sur le projet d'un Syndicat des communes des Franches-Montagnes par la fusion de l'Association des Maires des Franches-Montagnes et du Syndicat de gestion des biens des communes des Franches-Montagnes. Ce règlement a été présenté aux exécutifs des communes des Franches-Montagnes qui ont eu la possibilité d'y apporter des modifications. Le Service des communes a été consulté et a préavisé favorablement ce nouveau règlement. Il faut savoir que ce règlement n'a subi que peu de modifications par rapport aux règlements des deux entités. Le Conseil communal vous recommande de préavisier favorablement ce nouveau règlement du Syndicat des communes des Franches-Montagnes.

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Les ayants droit au vote seront informés du fait que le Conseil général a préavisé à l'unanimité le projet de règlement.

Personne ne désire s'exprimer.

6. Budget 2015

- a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2015
- c) Donner connaissance du budget des investissements 2015

Entrée en matière

Monsieur Urs Moser : le budget 2015 a été élaboré par la Commission des finances en collaboration avec le Caissier communal. Il a été discuté et adapté par le Conseil communal. Les membres du Conseil général l'ont reçu avec les commentaires pour la présente séance. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière des point a), b) et c).

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Monsieur Urs Moser : vous avez vu qu'il y a une adaptation du prix de l'eau, ceci principalement en raison de l'adaptation du règlement des eaux car le minimum a passé de 60 m³ à 30 m³. Il a fallu combler cette différence pour garder en équilibre le compte de l'eau. Ensuite, il est prévu l'introduction d'une taxe pour les végébox, suite aux discussions qui ont eu lieu lors de la dernière séance du Conseil général. Aucune autre modification pour les taxes n'est proposée. Le taux d'imposition est également le même à 2.15.

Madame Sabine Clémence : j'aimerais intervenir au nom du PCSI. On a discuté de la taxe augmentée pour l'eau. On est aussi revenus sur le Conseil général du 30 juin 2014. On a rediscuté de ce qui avait été décidé lors de la motion. Je crois qu'on est bien conscients que l'eau est une matière essentielle, qu'on ne peut pas la dilapider et on est quand même partis dans l'idée du consommateur-payeur. En reprenant le procès-verbal, il me semble qu'on avait dit que le nombre de mètres cubes facturés non consommés représentait environ Fr. 7'600.00. Nous estimons qu'il est inopportun de faire une augmentation de 15 centimes, d'autant plus que ce budget se présente bien. On parle en première page d'embellie, de revenus d'impôts plus élevés pour les personnes physiques. On a un excédent de charges modeste. Au nom du PCSI, je propose de ne pas accepter cette augmentation du prix de l'eau.

Monsieur Martial Farine : si on n'augmente pas cette taxe, la taxe ne couvrirait pas les frais. C'est le but de cette taxe. C'est un sujet qui a été discuté en commission. On a proposé d'augmenter cette taxe à Fr. 2.15, même si une augmentation de 11 centimes aurait été suffisante. Il y a quelques années, le prix de l'eau était à Fr. 2.70. Par rapport à ces Fr. 2.70, il y a quand même une baisse de 55 centimes. Si cette augmentation de 15 centimes permet de faire diminuer la consommation d'eau, je pense que c'est une bonne chose. C'est quand même le but de cette taxe, que les gens paient effectivement les mètres cubes consommés. Comme vient de le dire Sabine Clémence, l'eau est une denrée précieuse qui doit être ménagée. Une certaine augmentation doit faire qu'on doit être plus économe. Au nom du PS/Les Verts, je propose donc d'augmenter le prix de l'eau à Fr. 2.15.

Monsieur Christophe Cerf : la Commission a effectivement étudié cette augmentation de prix la semaine passée. Il faut savoir que c'est un compte qui doit s'autofinancer. On a une

perte de Fr. 9'158.00 si on laisse le prix à Fr. 2.00. C'est pour ça que la majorité des membres de la Commission a retenu le prix de Fr. 2.15.

Madame Sabine Clémence : j'ai une question pour la Commission. Avec une hausse de 15 centimes, j'ai l'impression qu'on va dépasser amplement la somme de Fr. 9'158.00.

Monsieur Christophe Cerf : il faudrait effectivement une hausse de 11 centimes et on a arrondi à 15 centimes. Il faut aussi savoir que l'année prochaine on aura une augmentation. Ces chiffres correspondent à une estimation de la consommation. Il faut bien garder à l'idée que c'est comme pour la taxe des déchets, c'est un compte qui doit s'autofinancer. On ne peut pas prendre sur les impôts. Voilà pourquoi la Commission a voté cette augmentation.

Madame Sabine Clémence : effectivement, comme il y aura des modifications par rapport à la loi cantonale sur les eaux, je pense qu'on peut attendre les nouvelles propositions pour dire que, peut-être là, on augmentera le prix de l'eau. Je maintiens ma proposition.

Monsieur Jacques Boni : c'est vrai qu'on pourrait attendre, mais comme l'a dit Christophe Cerf, l'année prochaine on aura une augmentation assez conséquente, je ne connais pas le montant. Si on augmente de 15 centimes cette année et de 30 centimes l'année prochaine pour combler le trou, c'est mieux que d'attendre. Il faudra bien le faire une fois, alors autant commencer par 15 centimes.

Monsieur Martial Farine : effectivement, ce que Christophe Cerf vient de dire, c'est quand même assez fondamental. Le principe de ces taxes est qu'elles doivent autofinancer le compte. Si l'année prochaine, on ne paie pas assez, on prendra l'argent où ? On devra augmenter une fois de plus la taxe du montant différentiel qu'on n'aura pas augmenté. Je crois qu'il faut se maintenir à cet autofinancement et ça ne sert à rien de faire de l'épicerie pour savoir si on va augmenter de 11 centimes ou de 15 centimes.

Monsieur Christophe Cerf : on se base sur 15 centimes. Ça paraît peut-être énorme, mais si on prend en compte une consommation de 100 m³, ça représente Fr. 15.00. Un ménage moyen consomme entre 100 m³ et 150 m³ par année. Ça veut dire que ça représente Fr. 20.00 à Fr. 25.00 par année.

Monsieur Gabriel Bilat : on peut savoir combien il y a dans le fonds des eaux ?

Monsieur Urs Moser : Fr. 265'000.00. Je voudrais juste ajouter que l'augmentation qui attend la population n'est pas liée à la loi cantonale mais tout simplement à l'augmentation de la fourniture de l'eau avec la création de la nouvelle société.

Monsieur Germain Jobin : j'ai une question quant au budget global. Vous avez entendu que le Parlement a adopté de nouvelles mesures d'économies *OPTI-MA*. Au Noirmont, ils ont dû changer leur budget. Ça a fortement diminué les recettes. Je voulais savoir ce qu'il en était pour notre commune et si ça a été pris en compte.

Monsieur Urs Moser : c'est une nouvelle toute fraîche. Par rapport à *OPTI-MA*, cela concerne principalement la page 21 du budget avec le compte 910.400.04. On a mis un produit estimé à Fr. 185'000.00. D'après les discussions que j'ai eues avec Claude Gagnebin encore ce matin, il faut s'attendre à ce que ce montant soit réduit à environ Fr. 120'000.00. D'une part, ça reste une estimation et, d'autre part, il est possible que les communes récupèrent ces montants par un autre biais. La nouvelle étant toute fraîche et les incertitudes plutôt grandes, dans la discussion, on a jugé qu'il n'était pas opportun de vouloir modifier les chiffres.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : c'est une question qui concernait le point b).

Au vote, la proposition du PCSI avec un prix de l'eau à Fr. 2.00 obtient 5 voix et la proposition du Conseil communal avec un prix à Fr. 2.15 en obtient 13. Le prix de l'eau est donc fixé à Fr. 2.15.

Au vote, le point 6 a) est accepté à l'unanimité.

b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2015

Les chapitres qui donnent lieu à des commentaires sont les suivants.

CHAPITRE 7 / ECONOMIE PUBLIQUE

Compte 710.365.05/Contributions au PNRD

Madame Sabine Clémence : il n'y a rien dans les charges. On a décidé de ne plus payer pour le PNRD ?

Monsieur Claude Gagnebin : j'ai regroupé les comptes. On trouve la contribution au PNRD dans le compte 710.365.04.

Compte 740.318.00/Commission de promotion économique

Madame Sabine Clémence : je vois qu'il y a une diminution. Est-elle liée à la reprise du site WEB ?

Monsieur Urs Moser : c'est relativement simple. On a constaté, en comparant un peu les budgets, qu'il y avait toujours ces Fr. 5'000.00 qui n'ont pratiquement jamais été utilisés. On a donc plafonné ce montant à Fr. 2'000.00 pour ne pas mettre un montant artificiel au budget.

CHAPITRE 9 / IMPOSITIONS

Compte 910.400.04/Impôts des frontaliers

Monsieur Jacques Boni : j'aimerais juste une précision avec ces compensations du Canton. C'est encore flou, mais d'après le journal il n'y a pas grand-chose à espérer. Est-ce qu'on devra augmenter le budget par rapport à cette perte ? Est-ce qu'il faut le prévoir maintenant ?

Monsieur Martial Farine : ce qui a été décidé au Parlement dans ces mesures *OPTI-MA*, c'est que les comptes communaux ne devaient pas être influencés. Il y a des recettes d'un côté et des charges de l'autre. Normalement, pour les communes, l'opération doit être blanche. C'est ce qui a été décidé au Parlement. J'espère que ça sera tenu. Il y aura une commission qui va s'atteler à effectivement vérifier tout ça.

Monsieur Jacques Boni : j'ai un peu peur qu'on arrive à la fin de l'année 2015 et que le Parlement n'aura pris aucune décision par rapport à ces compensations. On aura un déficit de Fr. 85'000.00. Est-ce qu'on prend maintenant la décision de mettre Fr. 120'000.00 là et si ça vient tant mieux ? Je fais une proposition.

Monsieur Christophe Cerf : est-ce que Fr. 120'000.00, c'est vraiment une estimation fondée ?

Monsieur Claude Gagnebin : à Fr. 5'000.00 près, on va recevoir Fr. 120'000.00. Les impôts sur les frontaliers comportent deux parties, soit par rapport au nombre de frontaliers et par rapport à la masse salariale. Pour des raisons que j'ignore, ces masses salariales étaient toujours dévolues au Canton, mais le Canton les a ristournées aux communes pour je ne sais quelle raison historique. C'est cette année que le Canton a décidé de reprendre cette part dans le sens que ça permettra d'améliorer les finances cantonales. Mais, comme l'a dit Monsieur Farine, normalement ça ne devrait pas avoir d'influence au niveau des communes. On devrait recevoir de l'argent sur un autre compte en compensation d'autres charges. Ça veut dire qu'effectivement on va toucher moins sur les impôts, mais on va toucher plus en recettes sur d'autres charges qu'on a.

Au vote, la proposition de Monsieur Jacques Boni qui consiste à mettre Fr. 120'000.00 au budget pour les impôts des frontaliers obtient 3 voix et la proposition du Conseil communal à Fr. 185'000.00 en obtient 14 et est donc acceptée.

CHAPITRE 10 / SERVICES COMMUNAUX

Compte 1100.318.04/Ramassage des déchets verts

Madame Sabine Clémence : pour le ramassage des déchets verts, je vois qu'il n'y a pas de produits. La vignette pour les déchets verts n'est pas comptabilisée ?

Monsieur Claude Gagnebin : la vignette est comprise dans la redevance de Fr. 136'000.00. Etant donné que ça fait partie de la taxe, elle figure sur le même compte.

Au vote, le point 6 b) est accepté par 20 voix, sans avis contraire.

c) Donner connaissance du budget des investissements 2015

Monsieur Urs Moser : vous voyez à la page 33 que le gros morceau de ce budget des investissements est la réalisation de l'Espace communal Les Bois. Les autres montants sont quasiment équivalents à ceux de l'année précédente. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire.

7. Discuter et approuver le cahier des charges de la Commission d'urbanisme

Entrée en matière.

Monsieur Urs Moser : le règlement d'organisation entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014 prévoit la création d'une Commission d'urbanisme. Cette Commission a été nommée par décision du Conseil général du 30 juin 2014. La séance constitutive de cette Commission a eu lieu le 21 octobre 2014. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Urs Moser : la Commission d'urbanisme fait partie de celles dont les attributions ne sont pas définies explicitement par le règlement d'organisation. Ce même règlement précise qu'un cahier des charges doit être établi pour cette Commission. La Commission a élaboré un projet qui a été validé par le Conseil communal et qui vous est présenté dans le rapport.

Monsieur Jacques Boni : j'aimerais juste une modification au point 3 « attributions » où on parle d'un Conseil municipal. Je pense qu'on parle du Conseil communal.

Monsieur Urs Moser : effectivement, c'est une erreur puisqu'on a copié sur d'autres communes.

Madame Sabine Clémence : je propose une modification justement du point 3. Le PCSI propose de supprimer la partie « Conseil municipal ». C'est-à-dire : « *la Commission d'urbanisme, organe de préavis, de consultation et de proposition a les attributions suivantes...* ».

Au vote, la proposition de Madame Sabine Clémence est acceptée par 12 voix, sans avis contraire.

Au vote, le cahier des charges est accepté à l'unanimité.

8. a) Election du Président du Conseil général
b) Election du premier vice-président du Conseil général
c) Election du second vice-président du Conseil général
d) Election de deux scrutateurs

a) Election du Président du Conseil général

Monsieur Gabriel Bilat : ce soir, il m'appartient au nom de la Liste libre de vous proposer et de vous présenter le Président du Conseil général 2015. Cet homme, puisqu'il s'agit d'un homme, habite les hauteurs du village depuis 10 ans et c'est tout naturellement qu'il assumera le poste politique le plus haut de la Commune. Il est fait de béton et saura être avec vous, tout au long de la prochaine année, très dur. Je vous présente par ces mots Monsieur Paolo Cattoni.

Au vote, la candidature de Monsieur Paolo Cattoni est acceptée par 19 voix. De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Cattoni.

b) Election du premier vice-président du Conseil général

Monsieur Jacques Boni : les Verts et le Parti socialiste vous proposent Monsieur Martial Farine.

Au vote, la candidature de Monsieur Martial Farine est acceptée par 19 voix. De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Farine.

c) Election du second vice-président du Conseil général

Madame Charline Cattin : le PCSI propose Madame Rose-Marie Jobin.

Au vote, la candidature de Madame Rose-Marie Jobin est acceptée par 19 voix. De vifs applaudissements sont adressés à Madame Jobin.

d) Election de deux scrutateurs

Monsieur Cyril Jeanbourquin : le PDC propose Monsieur Vincent Berger.

Au vote, la candidature de Monsieur Vincent Berger est acceptée par 19 voix. De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Berger.

Monsieur Gabriel Bilat : la Liste libre propose Monsieur Jacky Epitiaux.

Au vote, la candidature de Monsieur Jacky Epitiaux est acceptée par 19 voix. De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Epitiaux.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : Monsieur Gabriel Bilat nous quitte en cette fin d'année. Gabriel, tu as exercé la fonction de Conseiller communal, de Maire, de Conseiller général durant des années avec beaucoup de motivation, de persévérance et d'énergie. Par ton expérience, ta connaissance de la population, des besoins de la Commune, tes questionnements, tu as su donner des impulsions d'avenir et une vision à long terme. Pour ton engagement, nous te remercions et adressons nos meilleurs vœux à

toute ta famille et pour ton avenir professionnel qui est déjà bien sur les rails. Par ce petit geste, nous te remercions.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Gabriel Bilat.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : Michäel Clémence, au nom du Conseil général, nous tenons également à te remercier pour ces quatre années passées à la Mairie. Tu as su maintenir le cap dans les grandes orientations et décisions. Avec une personnalité hors du commun, ta combativité a porté des fruits pour la suite. Prendre le relais ne sera pas de tout repos ! Bonne route dans la poursuite de tes activités professionnelles, familiales et de loisirs. Meilleurs vœux, à toi aussi « merci ».

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Michäel Clémence.

Monsieur Gilles Cattin : je remplace au pied levé mon collègue Johnny Combremont qui est malade. Je tiens à remercier Michäel Clémence pour son engagement au sein de la Commune. C'est un engagement très très soutenu. Il y a peu de personnes qui se rendent compte du volume de travail, de la charge, de l'engagement, de la persuasion que cela représente. La fonction de Maire dans une Commune comme celle des Bois est importante et très lourde. Ce n'est surtout pas une fonction de Conseiller communal. On doit être sur tous les fronts, au courant de tous les dossiers et il faut un engagement soutenu. Il faut aussi être secondé efficacement par le Conseil communal et au niveau familial aussi. Michäel a les compétences pour assumer des charges comme celle-là. Il a décidé de son propre chef de quitter cette activité parce qu'il a forcément d'autres objectifs. Je pense que c'est tout à son honneur et il faut le remercier par rapport à ça et encourager les gens qui ont certaines vocations pour le remplacer à l'avenir parce que c'est extrêmement intéressant comme job. Je tiens encore à dire une fois merci beaucoup à Michäel pour ton investissement au sein du Conseil communal.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Michäel Clémence.

Monsieur Paolo Cattoni : au nom du Conseil général, j'aimerais féliciter et remercier Marianne Guillaume pour cette année de présidence menée d'une main de maître. D'ores et déjà, on se réjouit de la revoir assise en face de nous assumant les tâches plutôt délicates en 2015 en succédant à Michäel. On peut encore une fois chaleureusement la remercier et la féliciter par des applaudissements.

De vifs applaudissements sont adressés à Madame Marianne Guillaume.

Monsieur Jacques Boni : à mon tour de rendre hommage à notre Maire. Mais un hommage tout symbolique... Actuellement, je compare votre activité à un feu avec des bûches qui donnent de belles flammes. Et dans les moments d'intense activité, vous rajoutez une bûche de sapin qui fournira de belles et vigoureuses flammes ; mais quelques fois, ça pète le sapin ! En janvier, votre feu sera en veilleuse, mais pas éteint. Un feu qui mijote, un feu de réflexions, un feu de remise en question. On y mettra une briquette pour le maintenir ! Après ce temps, il faudra ranimer cette flamme, s'engager différemment... Donc une troisième bûche en foyard, un bois bien de chez nous, tranquille et puissant... Merci de votre engagement !

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Michäel Clémence.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : comme vous le savez très certainement, je quitte l'exécutif communal au 31 décembre, voire 5 janvier ! Après plusieurs années passées au sein du Conseil communal, j'ai décidé de quitter l'exécutif pour principalement deux

raisons d'ordres privé et professionnel. Je tiens à dire que j'ai eu beaucoup de plaisir et de satisfaction à m'être engagé pour ma commune d'adoption en tant que Conseiller pendant 3 années et comme Maire pendant 4 ans. Je voudrais remercier les membres du Conseil communal pour tout le travail réalisé jusqu'à présent et les encourager à continuer dans ce sens. Nous avons dû traiter des dossiers difficiles avec, quelques fois, des points de vue différents, ce qui est normal. Mais au final, nous avons toujours trouvé une solution et surtout une décision juste. Sachez que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous. Ce n'était surtout pas une corvée de se retrouver le lundi soir avec une équipe telle que la vôtre, malgré des séances qui duraient jusqu'à tard, voire très tard. La nomination de Marianne Guillaume à la tête de l'exécutif me réjouit grandement car j'ai eu la chance de travailler avec elle lors de mes premières années au sein du Conseil communal. C'est une personne de grande qualité et qui, de plus, n'a jamais quitté les affaires communales. Je suis persuadé que tout va bien se passer. Pour terminer, merci à vous, membres du Conseil général pour votre engagement au sein du législatif et aux membres des diverses commissions communales. Je tiens également à remercier chaleureusement tout le personnel communal pour le travail fourni pour notre collectivité : merci à vous ! Mesdames et Messieurs, je vous souhaite à vous et à votre famille de joyeuses fêtes de fin d'année, du bonheur et surtout de la santé, une excellente année 2015. Merci de votre attention.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Michäel Clémence.

Un apéritif est servi.

La séance est levée à 21 heures.

Au nom du Conseil général

Les Bois

La Présidente : La Secrétaire :

Marianne Guillaume Marlyse Jobin